

**A R R E T E N° 2021/217 PORTANT SUR LE REMPLACEMENT
DE LA BACHE DU CHATEAU**

ESPLANADE DU CHATEAU PERISSAGUET

DU 09 DECEMBRE 2021 AU 12 DECEMBRE 2021

Le Maire de la Commune de Valenton,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-17, L2212.1, L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,

VU le Code de la route et notamment les articles R 417.10, R 411.25, R 411.18, R 411.8,

VU l'arrêté interministériel du 25 juin 2009 relatif à la signalisation routière,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la bâche positionnée sur la façade avant du château Périssaguet, situé au 10 rue du Colonel Fabien, par l'entreprise JJ PRODUCTION ATIMCO, située 40 rue de Brest 35 500 VITRE,

CONSIDÉRANT que pendant la durée de ce remplacement il y a lieu d'assurer la sécurité, des ouvriers et des usagers du domaine public,

ARTICLE 1° : CIRCULATION

Les mesures et restrictions suivantes seront appliquées sur l'esplanade et aux abords du Château :

- Le temps du remplacement, la circulation des piétons sera déviée et organisée sur un cheminement sécurisé, par le biais d'une signalisation verticale appropriée.
- Toutes les précautions nécessaires seront prises pour garantir la sécurité des piétons et des ouvriers chargés du montage, circulant dans et autour de l'enceinte.

ARTICLE 2° : SIGNALISATIONS TEMPORAIRES

Une signalisation sera mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux et des balisages et leur maintien seront assurés par l'entreprise qui devra, en outre, prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3° : Copie du présent arrêté sera affichée au lieu habituel d'affichage des arrêtés, à la Direction des Services Techniques.

ARTICLE 4° : Madame la Commissaire de Police de Villeneuve-Saint-Georges est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5° : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire de Police de Villeneuve-ST-Georges
- Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villeneuve-Saint-Georges
- Société JJ PRODUCTION ATIMCO mails :
marie-eve@jj-production.fr / delphine@jj-production.fr

Fait à VALENTON, le 06 DEC. 2021

Le Maire,
Par délégation,
Le Directeur des Services Techniques

Sadakhe DJATIT



Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la décision.